

# COMMUNE DE LAROQUE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### ET DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une note de présentation des finances communales 2020-2021 brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux concitoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune « laroque.fr ».

**Le compte administratif 2020** retrace les dépenses et les recettes réalisées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

**Le budget primitif 2021** prévoit et autorise les dépenses et recettes à réaliser dans l'année civile.

Ces deux documents ont été approuvés lors de la séance du 25 février 2021 par le conseil municipal.

#### 1) Section de fonctionnement : permet à la collectivité d'assurer le quotidien

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Pour la commune, **les recettes** correspondent aux sommes encaissées au titre :

Chap	intitulé	détail	réal 20	prév 21
013	atténuations de charges	remboursement frais de personnel...	7 838,73	3 000,00
70	produits des services	location terrasse, station pompage, concessions cimetière, saucissade...	38 995,19	64 660,00
73	impôts et taxes	impôts locaux (part communale), taxe sur électricité, droit de place...	490 181,58	499 300,00
74	dotations et participations	dotation globale de fonctionnement (DGF), dotation nat. péréquation (DNP)..	272 062,03	283 158,00
75	autres produits de gestion courante	locations appartements, transport scolaire...	48 685,50	52 260,00
76	produits financiers	recettes liées au compte Crédit Agricole...	5,35	
77	produits exceptionnels	recettes à caractère ponctuel non classables dans les autres chapitres	12 460,38	25 000,00
042	opération d'ordre transfert entre sections	recettes liées aux travaux effectués par le service technique	89 990,38	120 000,00
			<b>960 219,14</b>	<b>1 047 378,00</b>



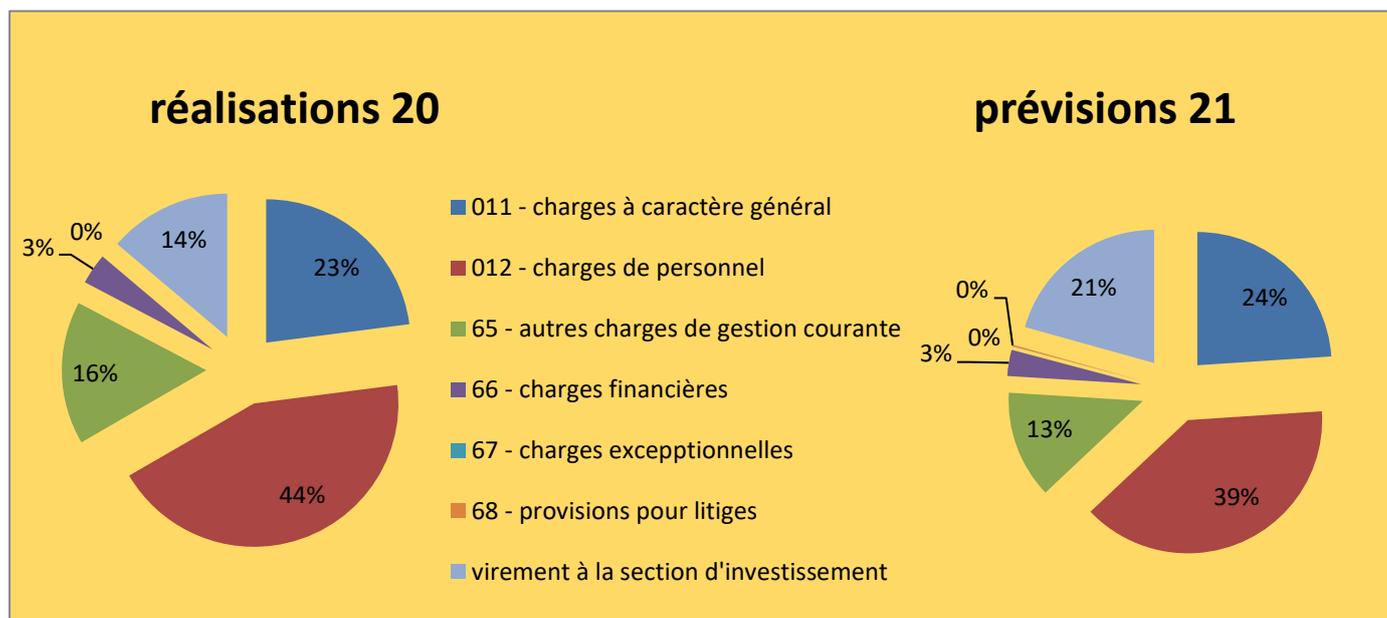
Les recettes de fonctionnement :

- 2020 s'élèvent à 960 219,14 €

- 2021 s'élèvent à 1 047 378 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

Chap	intitulé	détail	réal 20	prév 21
011	charges à caractère général	contrats de services, achat de fournitures, maintenance, assurances...	208 753,16	250 820,00
012	charges de personnel communal	salaires, charges, médecine du travail	397 267,76	408 320,00
65	autres charges	indemnités élus, subventions aux assoc, syndicats intercom, SDIS...	147 012,52	136 800,00
66	charges financières	intérêts des emprunts, frais financiers...	31 539,35	33 200,00
67	charges exceptionnelles	dépenses à caractère ponctuel non classables dans les autres chapitres		250,00
68	dotations aux amortissements, provisions	provision constituée par la commune en cas de litige avéré		1 740,00
023	virement à la section d'investissement	excédent section de fonctionnement basculé en section d'inv (jeu d'écriture)	125 275,00	216 248,00
			<b>909 847,79</b>	<b>1 047 378,00</b>



Les dépenses de fonctionnement :

- 2020 s'élèvent à 784 572,79 € + virement section d'inv. : 125 275 € = 909 847,79 €
- 2021 s'élèvent à 831 130 € + virement section d'inv. : 216 248 € = 1 047 378,00 €

L'excédent de fonctionnement de 2020 est de 175 646,35 €

Les taux d'impôts locaux concernant les ménages :

	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
<b>Taxe d'habitation</b>	6,20	6,20	<b>6,20 % (taux 2019 figé)</b>
<b>Foncier Bâti</b>	9,00	9,00	<b>30,45 %</b>
			(9,00 % maintien du taux communal + 21,45 % transfert taux 2020 départemental) *
<b>Foncier Non Bâti</b>	38,48	38,48	<b>38,48 %</b>

\*Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement décrites dans la note d'information du 28 février 2020. Les EPCI votent le taux de TFPB comme à l'accoutumée, soit :

Taux de TFPB 2021 = taux communal + taux départemental de TFPB 2020

## 2) Section d'investissement: prépare l'avenir

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme.

Elle concerne des projets qui donnent lieu à des dépenses et recettes ponctuelles, à caractère exceptionnel.

Pour la commune, les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Le remboursement du capital des emprunts est aussi une dépense d'investissement qui doit être couverte par des ressources propres (partie de l'excédent de fonctionnement).

Les recettes d'investissement sont principalement les subventions octroyées par les divers partenaires, Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et autres organismes.

Une partie de l'excédent de fonctionnement et, si besoin, le recours à l'emprunt.

**En 2020** les investissements les plus importants ont été :

• aménagement d'un logement communal rue de la madeleine (solde) :	113 302 €
• aménagement quartier le vigné (tranche 1) :	84 547 €
• aménagement d'un logement communal rue lou coulet de St-jean (solde) :	67 853 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien*...) :	22 187 €
• continuité piétonne rue du mazet :	15 883 €
• achat d'un véhicule pour le service technique :	8 000 €
• remplacement bornes incendie :	5 045 €
• restauration de 2 statues de la Chapelle (travaux) :	5 028 €
• recalibrage et requalification du bourg centre (honoraires) :	4 800 €
• reprise du seuil de la pensière (diagnostic) :	4 776 €
• réfection de parties de voirie communale* :	4 482 €
• aménagement extérieurs four à pain et ruelle	4 200 €
• marché de voirie communale 2019-2021 (solde honoraires) :	2 700 €
• illuminations de Noël * :	2 326 €
• aménagement d'un logement communal rue du château (honoraires) :	1 320 €
• achat de matériels de bureau pour le secrétariat :	985 €
.../... (liste non exhaustive)	

\* travaux réalisés par le service technique communal (travaux en régie).

**TOTAL 347 664 €**

**En 2021** sont prévues, principalement, les opérations suivantes :

• recalibrage et réhabilitation du bourg centre :	374 472 €
• aménagement quartier le vigné (solde tranche 1 et tranche 2) :	259 900 €
• aménagement d'un logement communal rue du château :	108 000 €
• aménagement aire traverse de l'aubanel (pump-track, volley-ball, WC publics) :	87 100 €
• travaux d'électrification (mise en discrétion, entretien*...) :	72 200 €
• aménagement parking payant place de la liberté :	69 000 €
• aménagement de sécurité ch de montplaisir :	49 500 €
• réfection trottoirs lotissement Metge et Lou Planas :	29 500 €
• travaux suite aux inondations :	19 600 €
• aménagement d'un logement communal rue de la madeleine (solde) :	15 000 €
• restauration de 2 statues de la Chapelle (travaux) :	13 800 €
• illuminations Noël :	8 100 €
• totem entrée du village :	6 150 €

- vidéoprotection : 5 900 €
- embellissement du territoire (mise en discrétion containers) : 5 000 €
- achat de matériels pour le secrétariat : 2 000 €
- .../... (liste non exhaustive)

\* travaux réalisés par le service technique communal (travaux en régie).

**TOTAL 1 136 094 €**

### 3) Principaux ratios :

Ratios du budget primitif 2021 de la commune :

Dépenses réelles de fonctionnement / Population (1 660 hab.) :	500,68 €
Produits des impositions directes (estim.) / Population :	189,58 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population :	558,66 €
Dépenses d'équipement Brut / Population :	684,39 €
Encours de dette / Population :	695,94 €
DGF/Population :	143,72 €

### 4) Montant du Compte administratif consolidé des 4 budgets :

	Résultat de clôture 2019	Par affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture cumulé 2020
<b>Budget principal</b>				
- Investissement	-392 037,98 €		100 451,68 €	-291 576,30 €
- Fonctionnement	257 018,77 €	257 018,77 €	175 646,35 €	175 646,35 €
<b>TOTAL I</b>	<b>-135 009,21 €</b>	<b>257 018,77 €</b>	<b>276 098,03 €</b>	<b>-115 929,95 €</b>
<b>Budget assainissement</b>				
- Investissement	-67 526,83 €		11 013,14 €	-56 513,69 €
- Fonctionnement	872,42€		-3 143,74€	-2 271,32€
<b>TOTAL II</b>	<b>-66 654,41 €</b>		<b>7 869,40 €</b>	<b>-58 785,01 €</b>
<b>Budget camping</b>				
- Investissement	70 700,97 €		1 762,49 €	72 463,46 €
- Fonctionnement	10 396,47 €		-1 638,09 €	8 758,38 €
<b>TOTAL III</b>	<b>81 097,44 €</b>		<b>124,40 €</b>	<b>81 221,84 €</b>
<b>Budget CCAS</b>				
- Investissement				
- Fonctionnement	7 881,34 €		-864,42 €	7 016,92 €
<b>TOTAL IV</b>	<b>7 881,34 €</b>		<b>-864,42 €</b>	<b>7 016,92 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>				
<b>TOTAL I+II+III+IV</b>	<b>-112 684,84</b>		<b>283 227,41</b>	<b>-86 476,20</b>

### 5) Tableau d'évolution de la dette (budget communal)

Période	Restant dû
<b>2019</b>	1 075 843,69
<b>2020</b>	1 210 108,29
<b>2021</b>	1 155 263,94
...	...